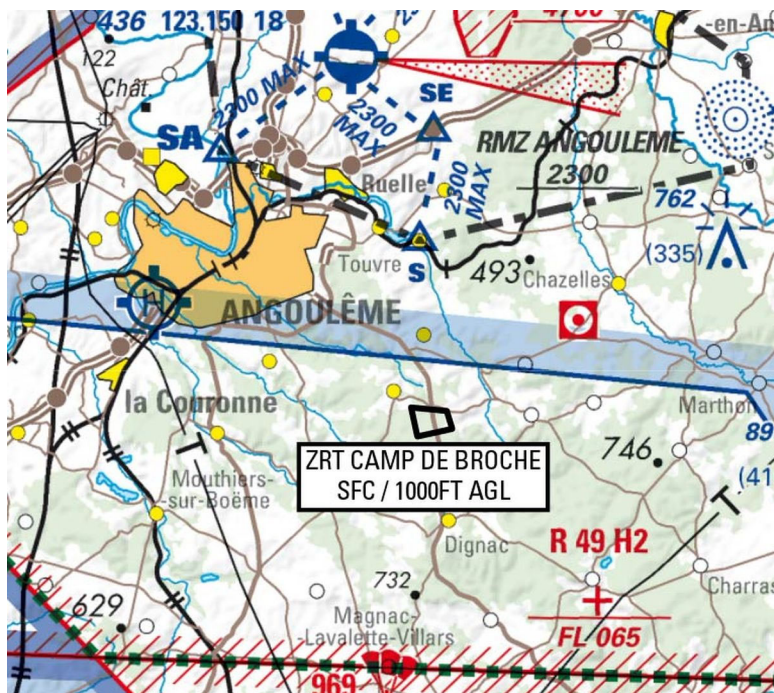


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) au profit d'aéronefs d'état sans équipage à bord
En vigueur : Du jeudi 13 octobre 2022 au vendredi 31 mars 2023

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Angoulême - Brie Champniers LFBU



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 édition 2022 IGN

ACTIVITÉ
Vols d'aéronefs d'état sans équipage à bord.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable : Du lundi au vendredi : 0430-2130 (été - 1 heure)
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : ANGOULEME INFO : 123.150 Mhz LIMOGES INFO : 124.050 Mhz
ORGANISME GESTIONNAIRE
Responsable d'activité (DIREX)
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après notification auprès du responsable de l'activité.

SERVICES RENDUS

CMA et CAG : services d'information de vol et d'alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

45°35'53.00" N, 000°15'29.00" E
45°35'50.00" N, 000°16'38.00" E
45°35'26.00" N, 000°16'50.00" E
45°35'14.00" N, 000°15'43.00" E
45°35'53.00" N, 000°15'29.00" E

Limites verticales :

SFC / 1000FT AGL

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activité :

1RIMa / BOI
Quartier Fayolle- CS 82113 -16021 Angoulême Cedex
Téléphone : 05.45.22.42.63

COMALAT/ Section espaces aériens :
Téléphone : 01.73.95.22.83/84

Pendant l'activité :

Responsable d'activité (DIREX) :
Téléphone : 06.44.19.13.77